

RÈGLEMENT 01-277-40

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT D'URBANISME DE
L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-
MONT-ROYAL (01-277) AFIN
D'AJOUTER LA CATÉGORIE D'USAGE
«H» À MÊME LA ZONE 0092

ATTENDU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU qu'avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a été donné le 2 juin 2008 et le premier projet de règlement adopté lors de cette même séance;

ATTENDU l'adoption d'un second projet de règlement le 7 juillet 2008, suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le même jour;

À LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2008, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉCRÈTE:

1. Le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) est modifié par l'ajout de la catégorie d'usage H à même la zone 0092 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

1° le remplacement du plan intitulé « PLAN DES USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS »

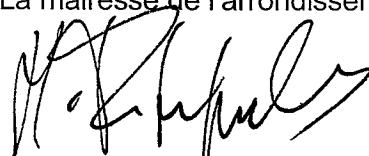
CERTIFICAT**DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION**

Avis de motion	2 juin 2008
Résolution d'adoption	2 septembre 2008
Publication complétée	20 novembre 2008
Entrée en vigueur	12 novembre 2008

La secrétaire d'arrondissement,


Joanne Skelling, avocate

La mairesse de l'arrondissement,


Helen Fotopulos